

ASSOCIATION MÉDICO-PÉDAGOGIQUE DE L'EURE

CENTRE EDUCATIF

209 - 211, rue de VERDUN

B.P. 330 - 27203 VERNON Cedex

Tél. : 32.21.02.03



Foyer Educatif :
209 rue de Verdun - VERNON
Tél. 32.21.02.38

Service d'Accueil Individualisé :
36 cours de la Croix d'Épine - VERNON
Tél. 32.21.61.55

Créé sous l'égide de l'Association Médico-Pédagogique de l'Eure, le Centre Educatif a ouvert ses portes le 1er octobre 1971.

La Direction et l'Administration du Centre se situent 211 rue de Verdun, et gèrent deux structures distinctes :

Le Foyer Educatif

Le Service d'Accueil Individualisé (S.A.I.)

SITUATION :

En Normandie, dans une petite ville de 25.000H. : VERNON (Eure) à 82 kms de Paris, 56 kms de Rouen (ligne SNCF Paris-Le Havre), 32 kms d'Evreux (cars Evreux-Gisors).

BUTS :

Il a pour but d'aider dans leur évolution personnelle et sociale des jeunes en difficulté : 34 adolescents environ, filles et garçons, de 15 à 18 ans. Il leur offre un lieu de vie et une aide éducative et psychologique appropriée.

L'AIDE ÉDUCATIVE ET PSYCHOLOGIQUE :

Elle est apportée par une équipe médico-éducative se composant d'éducateurs, de psychologues, d'un médecin psychiatre.

Les jeunes peuvent vivre :

- au Foyer,
- dans des studios ou appartements,
- dans des familles de parrainage.

L'INSERTION PROFESSIONNELLE :

L'insertion professionnelle est privilégiée :

Un jeune peut être placé :

- * en apprentissage chez un employeur,
- * dans des entreprises de la ville ou de la région, comme ouvrier ou employé,
- * en stage de préformation ou préprofessionnel.

Il n'y a pas de formation professionnelle spécifique assurée par le Centre.

ADMISSION :

Garçons et filles de 15 à 18 ans présentant des troubles du caractère, du comportement ou des difficultés familiales **majeures**, et pouvant s'inscrire dans une démarche d'insertion scolaire ou professionnelle.

NE SONT PAS ADMIS les jeunes dont la problématique relève d'une structure privilégiant le soin.

Prise en charge : D.A.S.S. Exclusivement

* l'admission est soumise à l'approbation de la Commission Technique d'Orientation et d'Attribution (C.T.O.A.).

* une prolongation de prise en charge sous forme d'un contrat d'aide aux «jeunes majeurs» peut être négociée si l'intérêt du jeune le nécessite.

Dossier d'Admission :

Au minimum : renseignements **sociaux** (famille, antécédents, placements,...) **psychologiques** (nature des troubles, rééducations entreprises ou traitements antérieurs,...) et **médicaux**.

Un compte-rendu d'examen médico-psychologique avec bilan de personnalité récent est souhaité.

L'acceptation de la candidature est soumise à l'approbation de l'équipe médico-éducative.

Le délai d'attente est variable selon l'époque de l'année (de quelques jours à quelques mois). Une priorité est accordée aux dossiers du département de l'Eure.

Un accueil d'urgence pour 2 jeunes est prévu dans le cadre du S.A.I., sur demande conjointe des services sociaux et des inspecteurs de l'A.S.E. du département de l'Eure.

LE FOYER ÉDUCATIF :

C'est une grande maison avec un jardin, qui regroupe des chambres et des locaux communautaires. Une quinzaine de **garçons** y vivent.

* Trois lignes directrices servent de référence à l'action éducative :

Une **Action Éducative Institutionnelle**

Une **Action Éducative Relationnelle**

Les **Activités Éducatives**

* Un **soutien psychologique** est assuré par un psychiatre et une psychologue.

* Le personnel de service et administratif est directement associé à la gestion du quotidien des jeunes et dans l'action éducative.

Ces actions sont développées dans le projet éducatif.

LE SERVICE D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ : (S.A.I.)

Ce service accueille **des garçons et des filles** de 15 à 18 ans, ou des jeunes majeurs pour lesquels une autonomie en studio ou une prise en charge en famille de parrainage avec suivi éducatif semble être une réponse adaptée aux difficultés qu'ils rencontrent.

* **La famille de parrainage** : elle permet l'insertion sociale «au plus près», en évitant l'écueil du rassemblement des adolescents à problèmes. La famille a pour mission de répondre aux besoins physiques du jeune et dans la mesure du possible à ses besoins psychologiques et sociaux. Elle bénéficie d'un soutien potentiel permanent. A tout moment elle peut demander l'intervention d'un membre de l'équipe éducative et/ou du psychologue.

* **Les studios** : ils sont destinés à des **adolescent(e)s** à partir de 17 ans, ayant une autonomie suffisante pour gérer, avec une aide éducative, les divers aspects de la vie quotidienne. Ils bénéficient du même soutien psychologique et éducatif que les familles de parrainage.

Des documents complémentaires sur le Centre Éducatif peuvent être envoyés à la demande.

